

# DPC sous la loupe

Printemps 2023

## Mise à jour du Comité national du développement professionnel continu (CNDPC)

### Approbation des normes de certification Mainpro+<sup>MD</sup> révisées

Après dix mois d'examen et de révision, le groupe de travail sur les normes de certification (GTNC) a présenté une série de sept révisions recommandées des normes de certification Mainpro+ pour approbation par le Comité national du développement professionnel continu (CNDPC). Les révisions visent à assurer un développement professionnel continu (DPC) de haute qualité, pertinent et axé sur les résultats, tout en simplifiant le processus de certification. Les révisions recommandées par le groupe de travail portent également sur la façon dont le DPC peut favoriser la promotion de l'équité en santé, de la sécurité culturelle et de la justice sociale par le biais de la réflexion, de la diversité et de la responsabilité des membres du comité de planification et du corps professoral.

Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) s'engage à répondre aux besoins en constante évolution de toutes les communautés en matière de soins de santé et à militer pour des résultats de santé équitables pour les groupes vulnérables, comme le souligne son Plan stratégique 2017-2022. Nous pensons que les normes de certification Mainpro+ peuvent contribuer à cet engagement. Nous entamons ce travail avec humilité et en reconnaissant qu'il s'agira d'un processus continu de rétroaction et d'amélioration de la qualité. Nous reconnaissons que les exigences approuvées peuvent être modifiées au fil du temps, dans le courant de notre collaboration visant à promouvoir la justice sociale et

à créer des programmes de DPC équitables et inclusifs qui tiennent compte de la diversité de la population des apprenants et des patients au Canada.

Les sept modifications suivantes ont été approuvées par le CNDPC et le Conseil d'administration du CMFC :

### Remplacement des certifications de deux et trois crédits par heure par des activités de perfectionnement facultatives.

Toutes les activités seront certifiées à raison d'un crédit par heure, avec la possibilité d'ajouter des activités de perfectionnement facultatives aux programmes de DPC, ce qui permettra d'obtenir des crédits supplémentaires.

Voici quelques exemples d'activités de perfectionnement :

- Une activité d'évaluation des besoins qui peut être réalisée par les participants au programme et qui intègre des données issues de leur pratique. (Activités certifiées)
- Une activité qui comprend des outils et des ressources avec un suivi de l'impact et de la pertinence pour la pratique et qui renforce l'apprentissage après le programme. (Activités certifiées)
- Réalisation et mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la pratique avec suivi après une période raisonnable (Activités d'évaluation certifiées)

Ce changement réduira la complexité du processus de certification ainsi que le nombre de catégories d'activités pour les membres du CMFC. Ce changement offre aux fournisseurs de programmes la possibilité de personnaliser les activités pédagogiques en proposant des options visant à prolonger et à renforcer l'apprentissage et ainsi de permettre aux participants d'obtenir des crédits supplémentaires.

## **Exigences relatives aux membres du CMFC qui siègent aux comités de planification scientifique pour les activités certifiées à l'échelle nationale**

Toutes les activités certifiées à l'échelle nationale doivent avoir un comité de planification scientifique doté d'au moins deux membres en exercice du CMFC. Ces membres doivent confirmer qu'ils ont amplement contribué à la planification et à l'élaboration de l'activité. Il s'agit d'un changement par rapport au minimum actuel de trois membres en exercice du CMFC qui est requis.

Ce changement permet d'avoir des comités de planification scientifique plus équilibrés pour l'apprentissage interprofessionnel. Il restera toutefois essentiel de veiller à ce que le comité de planification scientifique représente les publics cibles.

## **Exigences relatives au membre du CMFC qui siège au comité de planification scientifique pour les activités certifiées à l'échelle provinciale**

Aucun changement recommandé. Le statu quo d'un minimum d'un membre du CMFC de la catégorie de membre en exercice de la province où se déroule l'activité est requis au sein du comité de planification scientifique.

## **Changements dans la période de certification**

Les activités certifiées auront une période de certification de 12 mois. Les activités d'évaluation certifiées auront une période de certification de 36 mois. Les activités de développement professoral (activités certifiées ou activités d'évaluation certifiées) auront une période de certification de 36 mois.

Ce changement reconnaît la nature longitudinale des activités d'évaluation et des programmes d'amélioration de la qualité. Ce changement reconnaît que les activités de développement professoral sont des activités à faible risque conçues par des experts en éducation.

## **Révision de la définition des organisations inadmissibles à soumettre des activités en vue de la certification Mainpro+**

Les organisations qui ne sont pas admissibles à proposer des activités certifiées Mainpro+ (organisations inadmissibles) sont celles dont l'activité principale consiste à produire, commercialiser, vendre, revendre ou distribuer

des produits de soins de santé qui peuvent être prescrits ou recommandés aux patients. Il s'agit par exemple des organisations suivantes :

- Agences de publicité, de marketing ou de communication dont les clients sont des entreprises inadmissibles
- Les compagnies pharmaceutiques
- Les entreprises d'appareils médicaux
- Compagnies de fournitures médicales et chirurgicales
- Les fabricants de produits de santé en vente libre
- Compagnies alimentaires (préparations commerciales pour nourrisson, suppléments nutritifs)
- et de perte de poids; pharmacies; magasins de prothèses et orthèses; centres d'examen de l'ouïe; compagnies de soins à domicile; etc.
- Services cliniques appartenant à l'une des entités susmentionnées ou sous son contrôle

Cette révision permet au CMFC de se conformer à la définition de l'American Academy of Family Physicians concernant les organisations prestataires inadmissibles et met l'accent sur les activités d'une organisation plutôt que sur son appellation

## **Gestion des fournisseurs admissibles**

Le CMFC harmonisera sa définition d'un organisme médical sans but lucratif avec celle du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal).

Selon le Collège royal, un organisme de médecins est un groupe sans but lucratif de professionnels de la santé, doté d'une structure de gouvernance officielle, qui répond aux besoins, entre autres, de ses médecins membres affiliés, grâce à la prestation d'activités de DPC, de recherche et de soins de santé, et qui est redevable envers eux. Un organisme de médecins rend compte aux médecins qui en sont membres et leur offre différents services par le biais d'une structure de gouvernance qui leur permet de voter sur les orientations stratégiques et sur les initiatives de l'organisme dans son ensemble\*.

\*Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Comment identifier un organisme de médecins. Consulté le 23 mai 2023.  
<https://www.royalcollege.ca/ca/fr/cpd/accreditation-continuing-professional-development-cpd-activities/cpd-accreditation-group-learning-activities-conferences-workshops/what-is-physician-organization.html>

- Le CMFC mettra en œuvre un processus de demande et de sélection plus rigoureux pour toutes les organisations qui souhaitent soumettre une demande de certification Mainpro+. Les changements imposeront aux organisations prestataires la responsabilité de démontrer ce qu'elles font et leur capacité à se conformer aux normes de certification Mainpro+.
- Le CMFC introduira un processus d'audit régulier des activités pour assurer le respect des normes par les fournisseurs lors de la présentation des programmes.
- Le CMFC mettra à jour ses politiques de violation de Mainpro+ en ce qui concerne la suspension et/ou le retrait du droit d'une organisation d'agir à titre de fournisseur de DPC. Ce changement donnera au CMFC un plus grand pouvoir de vérification pour assurer que les activités sont présentées conformément aux normes et de réglementation des organisations prestataires qui font partie du système du CMFC.

### Révision du cadre des critères de qualité

Les six critères de qualité actuels seront remplacés par les cinq suivants :

- Évaluation des besoins et pertinence pour la pratique
- Apprentissage actif, participation et format du programme
- Intégration des données probantes
- Évaluation et analyse des résultats
- Promotion de la justice sociale et de la responsabilisation dans l'élaboration des programmes

Il y aura un ensemble distinct de critères de qualité et de normes de formation pour les activités d'évaluation certifiées. Ces révisions comprendront davantage d'exemples de conformité pour chaque critère et une simplification du langage utilisé dans les normes. L'intégration du critère «Promotion de la responsabilité et de la justice sociale dans le DPC» encourage les prestataires à créer des programmes de DPC plus inclusifs et à réfléchir au rôle de la conception du DPC dans la lutte contre le racisme systémique et l'amélioration de l'équité en santé. Parmi les autres modifications, des exigences distinctes pour les activités d'évaluation certifiées. Elles mettront l'accent sur l'examen de données

et la réflexion sur la rétroaction. Un autre nouveau critère porte sur l'apprentissage actif, la participation et le format des programmes, afin d'encourager les fournisseurs à concevoir des activités de DPC qui répondent mieux aux besoins d'apprentissage des participants en choisissant avec soin le format et le niveau d'apprentissage actif les plus propices aux objectifs d'apprentissage. Un guide révisé de la certification Mainpro+ sera publié avant l'entrée en vigueur des nouveaux critères.

Les Normes de certification Mainpro+ révisées entreront en vigueur dans la deuxième moitié de l'année 2024. Le département de DPC du CMFC a commencé à rédiger un plan de communication et de formation qui comprend la création d'outils et de ressources pour aider les fournisseurs de programmes à se préparer à mettre à jour et à créer des activités de DPC pour répondre aux nouvelles exigences. Le CMFC remercie les membres du groupe de travail sur les normes de certification pour leur dévouement en vue d'améliorer les normes et le processus de certification.

### Autres révisions approuvées aux Normes de certification Mainpro+

#### Processus d'examen administratif pour les tournées hospitalières/cliniques et les activités des clubs de lecture

Dans le cadre de la révision des normes de certification Mainpro+, nous avons envisagé de simplifier le processus de certification des activités à faible risque. Après avoir examiné la question, le personnel du DPC a présenté un processus d'examen administratif semblable aux activités de développement professoral qui s'appuient sur les organisateurs de tournées hospitalières et cliniques ou de clubs de lecture pour attester de la conformité avec les normes de certification Mainpro+ dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces activités. Le CNDPC a approuvé la mise en œuvre de ce nouveau processus lors du lancement des normes révisées de certification Mainpro+ en 2024. Le processus proposé s'appliquera aux activités qui répondent aux définitions suivantes :

**Tournées hospitalières et cliniques :** Le comité de planification scientifique doit rendre compte à un chef de service clinique ou universitaire. Le comité de planification scientifique doit relever d'un chef de département clinique ou universitaire.

**Clubs de lecture :** Ces activités comprennent des groupes de médecins et d'autres professionnels de la santé qui se rencontrent régulièrement afin d'examiner et d'évaluer de façon critique des articles récents tirés de la littérature scientifique et médicale. Les membres d'un club de lecture sont également le comité de planification scientifique de ce club.

Ces activités peuvent être financées par des fonds communs provenant de subventions pédagogiques non affectées (pouvant provenir d'intérêts commerciaux d'entreprises pharmaceutiques de soins de santé), de subventions provinciales, etc. Des présentations individuelles organisées et/ou payées par des organisations extérieures au département de médecine concerné (par exemple, des sociétés pharmaceutiques ou biotechnologiques) ou par le comité de planification scientifique du club de lecture ne peuvent pas se dérouler dans le cadre de ces activités.

Le processus d'examen administratif complet reste à déterminer. Les détails complets du nouveau processus pour ces activités apparaîtront dans la communication et la formation relatives aux normes de certification Mainpro+ révisées, qui seront lancées en 2024.

---

## Impact de la mondialisation sur les fournisseurs de DPC admissibles

La mondialisation est un terme utilisé pour décrire la façon dont le commerce et la technologie ont rendu la situation économique plus connectée et interdépendante. Il s'agit souvent de grandes organisations qui diversifient leurs avoirs en acquérant d'autres organisations issues de divers secteurs d'activités.

Le secteur du DPC a été touché par ce phénomène, les organismes fournisseurs étant rachetés par des organisations plus grandes et plus diversifiées. Cette tendance se complexifie lorsque les organismes acquéreurs ne font pas partie des fournisseurs admissibles selon les normes de certification Mainpro+. Le personnel du CMFC a porté cette question à l'attention du CNDPC par rapport à la tendance des chaînes de cliniques de soins primaires qui appartiennent à des pharmacies à but lucratif et à d'autres organisations plus importantes. Les membres du CMFC qui travaillent dans ces cliniques pourraient vouloir organiser des activités de DPC certifiées pour eux-mêmes et leurs collègues, mais la nature des propriétaires

de la clinique ne correspond pas à nos définitions d'admissibilité actuelles.

De même, les entreprises de formation médicale, y compris celles qui proposent des formations en ligne, sont rachetées par de plus grandes organisations ayant des intérêts dans la biotechnologie et la science des données, ce qui peut présenter des conflits d'intérêts potentiels pour les entreprises rachetées.

Le CNDPC a discuté de ces nouveaux défis et a décidé que les fournisseurs admissibles qui sont acquis par une autre organisation auront, par défaut, le statut d'admissibilité de l'organisation acquéreuse. Lorsqu'un fournisseur admissible est acquis par une organisation qui n'est pas une société pharmaceutique, et qu'elle est en mesure de démontrer de manière satisfaisante que des pare-feux sont en place pour conserver son indépendance, l'organisation acquise peut continuer à agir en tant que fournisseur admissible pour les activités certifiées Mainpro+. Il appartient à l'équipe de certification du DPC du CMFC de déterminer si les pare-feux sont suffisants et ils peuvent faire l'objet d'audits périodiques.

---

## Consultation avec des spécialistes et activités de DPC

Le personnel du CMFC chargé du DPC et les examinateurs Mainpro+ ont noté une augmentation des activités visant à certifier l'apprentissage qui a lieu lors des consultations entre les médecins-conseils et d'autres spécialistes. La plupart de ces activités intègrent des logiciels ou à des technologies développées par le fournisseur de DPC pour faciliter la consultation.

Le débat concernant l'admissibilité de ces activités à la certification découle du fait que la consultation, qui est le point central de l'activité, fait partie des tâches régulières du médecin dans le cadre de sa pratique (on parle aussi d'acte clinique). Notons que certaines provinces rémunèrent à la fois le demandeur et le consultant pour cet acte clinique. Les évaluateurs Mainpro+ et le personnel du DPC ont également exprimé leur crainte de certifier des activités de nature promotionnelle, conçues pour commercialiser les logiciels et/ou les autres services du fournisseur.

Après une longue discussion, au cours de laquelle on a notamment reconnu les avantages pour la pratique de la réflexion sur les nouvelles connaissances acquises après les consultations, le CNDPC a décidé que l'acte

de consultation avec des collègues ou des spécialistes, y compris l'examen de la réponse d'un consultant, n'est pas admissible en soi à des crédits certifiés Mainpro+. En revanche, les activités qui stimulent la réflexion et le changement de pratique après une consultation avec un spécialiste sont admissibles à des crédits certifiés, à condition que l'élaboration et la conception répondent aux normes de certification Mainpro+.

---

## Certification et examen des activités de développement professoral

En octobre 2021, le CNDPC a approuvé un nouveau processus d'examen et d'approbation des activités de développement professoral. Ce processus avait pour but d'alléger le fardeau administratif associé à la certification de ces activités à faible risque et d'accroître le nombre d'activités de développement professoral certifiées Mainpro+.

De nouvelles normes de certification pour les activités de développement professoral sont maintenant disponibles dans la section Ressources connexes de la page [Certification des programmes de DPC](#) des programmes de DPC du site Web du CMFC. Pour bénéficier de cette procédure simplifiée, les activités doivent répondre à la définition suivante de développement professoral :

Dans le cadre de la certification Mainpro+, le développement professoral est défini comme étant un vaste éventail d'activités utilisées pour mettre à niveau ou aider des enseignants, superviseurs, instructeurs sur le terrain et des formateurs cliniques dans leurs rôles. Ces activités sont conçues pour améliorer les connaissances, compétences, attitudes et comportement liés à l'enseignement, à la gestion de la formation, au leadership et à l'érudition\*.

L'examen de ces activités sera effectué par les bureaux universitaires du DPC agréés par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC) de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC). Certaines

de ces universités sont habilitées à certifier les activités donnant droit à deux ou trois crédits par heure. Pour un concepteur d'activités de développement professoral qui n'est pas en relation avec un bureau du DPC agréé par le CAÉMC, il serait judicieux de communiquer avec l'équipe de certification du CMFC ([certplus@cfpc.ca](mailto:certplus@cfpc.ca)) afin de se renseigner sur les façons dont nous pouvons l'aider à faire certifier son activité.

---

## Le nouveau groupe de travail sur les thèmes émergents et essentiels de DPC recherche deux participants fournisseurs de DPC

En 2022, le CNDPC a approuvé une série de changements aux normes de participation à Mainpro+. L'une des recommandations était de mettre sur pied un groupe de travail élargi pour cerner des thèmes essentiels en DPC qui reflètent les compétences émergentes clés dans l'ensemble des rôles CanMED-MF qui sont pertinentes pour la pratique de la plupart des médecins de famille.

Cette recommandation permettrait au CMFC d'encourager les médecins de famille à participer à des activités de DPC dans les principaux domaines émergents de la pratique et d'encourager les fournisseurs de DPC à concevoir de tels programmes.

La composition du groupe de travail proposé doit assurer que les thèmes retenus reflètent les avancées notables en médecine et en soins de santé, l'expérience des patients en matière de soins et la responsabilité sociale de la profession.

Nous recherchons deux fournisseurs de DPC pour rejoindre ce groupe de travail.

Ce groupe se réunira pour deux ou trois séances virtuelles (d'une demi-journée ou d'une journée). Des mises à jour seront fournies si nécessaire par communication électronique entre les réunions. Le mandat de ce groupe de travail débutera en septembre 2023 et se poursuivra jusqu'à ce que son rapport final soit soumis au Conseil d'administration du

\*L'érudition englobe les activités décrites dans le rôle de l'érudit de CanMED-MF. Adapté avec la permission de : Silver I, Leslie K. Comparing and Contrasting: Faculty Development and Continuing Professional Development. Dans : Rayburn WF, Turco MG, Davis DA, eds. *Continuing Professional Development in Medicine and Health Care: Better Education, Better Patient Outcomes*. Alphen aan de Rijn, NL: Wolters Kluwer; 2017.

CMFC, date à laquelle le groupe de travail sera dissous.

Si vous êtes intéressés, veuillez écrire à Zarreen Warsi à [zwarsi@cfpc.ca](mailto:zwarsi@cfpc.ca).

---

## **Annulation de l'approbation des certifications de deux et trois crédits par heure**

Conformément aux révisions approuvées des Normes de certification Mainpro+ dont il est question ci-dessus, le CMFC cessera d'accepter les demandes de certification d'activités donnant droit à deux et trois crédits par heure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Cela permettra de limiter le nombre de ces activités qui devront être intégrées dans le nouveau système lancé en 2024. Toutes les activités de deux ou trois crédits par heure dont la période de certification est postérieure au 1<sup>er</sup> décembre 2023 bénéficieront de droits acquis dans le nouveau système et les fournisseurs de programmes recevront des renseignements précis sur la manière de procéder à mesure que nous nous rapprocherons de la date de transition.

---

## **Conseils et astuces pour CERT+**

### **Inscrire les membres du comité de planification du CMFC**

Lorsque vous remplissez une demande dans CERT+, vous devez entrer l'adresse courriel que le membre confirmé du comité de planification scientifique utilise pour accéder à son compte de membre du CMFC. Veuillez vous assurer que les membres de votre comité de planification scientifique du CMFC ne mettent pas à jour leur adresse courriel ou ne changent pas leur statut de membre avant la fin de votre examen de l'activité. Si un membre change d'adresse courriel ou de statut de membre, cela posera des problèmes lors de l'examen de la demande.

### **Exigences pour le contenu en français**

Si vous soumettez une activité de DPC pour certification et que vous avez l'intention d'offrir le programme en anglais et en français, vous n'êtes plus tenu de soumettre le contenu en anglais et en français simultanément. Vous pouvez soumettre le contenu anglais complet pour examen, puis soumettre le contenu français pour vérification de la traduction après approbation.

---

## Dates à retenir

### **DPC sous la loupe en direct**

Anglais – Mardi 25 juillet 2023, de 15 h à 16 h (HE)

Français – Mercredi 26 juillet 2023 de 14 h à 15 h (HE)

Ces webinaires en direct permettront d'obtenir plus de détails sur le contenu du bulletin d'information *DPC sous la loupe* et permettront aux fournisseurs de programmes de poser des questions et de demander des éclaircissements.

Inscrivez-vous au webinaire en anglais à : [https://cfpc.zoom.us/webinar/register/WN\\_uXDxTRY4T8SaormOr7-Apw](https://cfpc.zoom.us/webinar/register/WN_uXDxTRY4T8SaormOr7-Apw)

Inscrivez-vous au webinaire en français à : <https://cfpc.zoom.us/j/87986510702?pwd=RGNhZIMrRmVIMIJTN1pQaFZBV1Jydz09>

Les webinaires seront enregistrés pour ceux qui ne peuvent pas y assister en direct. Vous devez être inscrit pour recevoir l'enregistrement.

## Ce que nous lisons : Une bibliographie de DPC

Vous trouverez ci-dessous une liste de publications scientifiques et d'autres articles liés au DPC que nous avons découverts récemment. Ces publications ont suscité notre intérêt parce qu'elles traitent des tendances actuelles en matière de DPC, appuient les principes des normes de certification Mainpro+ ou présentent des concepts uniques dans le domaine de l'apprentissage des adultes. Nous espérons que vous trouverez ces renseignements utiles dans la création de vos activités de DPC

Garneau AB, Bélisle M, Lavoie P, Sédillot CL. Integrating equity and social justice for indigenous peoples in undergraduate health professions education in Canada: a framework from a critical review of literature. *Int J Equity Health*. 2021;20(1):123.

Cassidy D, Edwards G, Bruen C, Kelly H, Arnett R, Illing J. Are We Ever Going Back? Exploring the Views of Health Professionals on Postpandemic Continuing Professional Development Modalities. *J Contin Educ Health Prof*. March 7, 2023.

Main PAE, Anderson S. Evidence for continuing professional development standards for regulated health practitioners in Australia: a systematic review. *Hum Resour Health*. 2023;21(1):23.

Stephenson CR, Yudkowsky R, Wittich CM, Cook DA. Learner engagement and teaching effectiveness in livestreamed versus in-person CME. *Med Educ*. 2023;57(4):349-358.

## Pour nous joindre

Besoin de renseignements supplémentaires?

Courriel : [certplus@cfpc.ca](mailto:certplus@cfpc.ca)

Ligne téléphonique de l'équipe de certification : **1 866 242-5885**